



N° 17
OCTOBRE
2012

EDITORIAL

DES CHANTIERS ARRIVENT A LEUR TERME, D'AUTRES SE POURSUIVENT

L'été et les vacances ne sont plus que de lointains souvenirs. L'activité municipale a retrouvé un rythme soutenu.

Heureusement, des chantiers se terminent :

- La réhabilitation de la Halle du Buis arrive à son terme. Ces travaux ont pris un peu de retard lié à la météo peu propice en début d'été et également au glissement des plannings malheureusement habituel sur ce type de chantier. Il reste encore quelques finitions à réaliser. Cependant, les associations sportives et culturelles ont pu reprendre possession des locaux dans des conditions normales. Merci à leurs responsables qui ont dû s'adapter temporairement à la gêne occasionnée par ces travaux.



- L'enfouissement des réseaux secs route du Deveze, mené par le Syndicat Energie du Département de l'Isère (SEDI) respecte son planning. Les réseaux aériens sur cette voie auront disparu fin octobre.

- Le site Internet que nous vous avons promis est en cours de peaufinage par Marie-Christine Godet. Les grands projets du mandat (réhabilitation du groupe scolaire et de la halle), mobilisateurs de toutes les forces vives de l'équipe municipale et du secrétariat, ont porté ombrage à la mise en place de ce moyen de communication moderne qui verra le jour plus tard que prévu. Il sera à votre disposition en fin d'année.

D'autres se poursuivent :

- Concernant la révision du Plan d'Occupation des Sol (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la phase 2 de ce chantier s'achève avec la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Nous passerons maintenant à la rédaction du règlement avant de rentrer dans la phase administrative qui se déroulera courant 2013.

- Pour l'entrée nord-est, fin 2012, le Conseil Municipal aura dû choisir le montage opérationnel le mieux adapté pour mener à bien ce projet. Pour cela, il se fera aider par des aménageurs expérimentés.

Les adjoints et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous pourriez souhaiter sur les orientations prises par le Conseil Municipal et notamment sur les épineux sujets d'urbanisme.

Je constate avec plaisir que l'équipe municipale reste solide et unie pour traiter les derniers thèmes difficiles du mandat.

Le Maire, Gérard Jacolin

ACTIVITES MUNICIPALES

LE PLU MOBILISE LES BUISSARDS

Plus de 60 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale, le 20 septembre dernier, pour la présentation publique du Projet d'Aménagement et du Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme à la salle La Sure. Le PADD est un document essentiel puisqu'il définit le projet politique d'aménagement du territoire communal. Comme l'a expliqué le cabinet UP2M lors de sa présentation, la rédaction peut paraître parfois complexe pour les non-initiés que nous sommes, mais chaque mot est important, précis et même parfois obligatoire. Après l'exposé, un temps d'échange a été réservé pour que les habitants puissent donner leur avis et poser des questions auxquelles les élus ont pu répondre : l'agriculture, les déplacements, le renouvellement urbain, la densité, les réseaux, les équipements publics ... Ces sujets ne manquent pas d'intéresser les Buisards et c'est tant mieux ! Le PLU est l'affaire de tous, donc la participation de la population est essentielle. Certains auraient déjà voulu aborder le zonage et le règlement. Il s'agit de la prochaine phase de travail qui sera présentée en fin d'année. Le projet de PLU devrait être arrêté en décembre 2012 avant la phase administrative d'enquête publique et d'approbation courant 2013. Nous vous rappelons que vous pouvez toujours faire part de vos questions ou donner votre avis par courrier, en rencontrant les élus ou encore en utilisant le registre mis à disposition à cet effet en mairie.



QUOI DE NEUF

■ UNE RENTREE BIEN CADREE

La rentrée pour les enfants de l'école Paulette Collavet s'est effectuée avec l'officialisation dès le vendredi 07 septembre d'un règlement de cour, commun à l'école et à la garderie. Celle-ci s'est faite en



présence de tous les enfants, du Maire, de représentants du personnel de cantine, de la directrice et de l'équipe enseignante et de délégués de parents d'élèves. Ce règlement construit par les élèves avec leurs enseignants au mois de juin dernier est affiché sous le préau afin d'être rappelé à tous moments aux enfants qui ne le respecteraient pas. Par ailleurs, le règlement des services garderie et restauration scolaire a fait peau neuve. Chaque parent a été invité à le signer et nous espérons que, pour un meilleur fonctionnement de ces services, chacun le respectera.

L'école en chiffres : 119 élèves (98 familles) répartis comme suit Mme Entraygues - 20 CP, Mme Zamai - 24 CE1, Mme David - 15 CE2, 10 CM1, Mme Carmantrant - 15 CE2, 10 CM1, Mme Fornalik-Cabau - 25 CM2, Mme Dangremont-Lebar sur les classes de CP et CM2.

■ FESTIVAL Livres à Vous



La manifestation « Livres à vous » est reconduite. Un bus aura de nouveau son arrêt dans notre village le 27 octobre prochain à 15h30, salle Parménie. Venez découvrir

une des « nouvelles cruelles » de Jean-Claude Mourlevat à paraître en février 2013 chez Gallimard sous le titre Silhouette: des nouvelles contemporaines, réalistes et qui ont en commun de se finir ou mal ou très mal... Pour toute information concernant l'auteur, consultez le site : <http://www.jcmourlevat.com/>

■ ZOOM SUR LES METIERS de la Santé et du Social

Les métiers de la Santé et du Social vous intéressent : Aide soignant, Infirmier, Auxiliaire de puériculture, Aide à domicile, Aide Médico Psychologique, Moniteur Educateur...

Des établissements professionnels et des organismes de formation seront là pour vous parler de ce secteur d'activité dans le cadre de l'action « Zoom sur les métiers » organisée par la Maison de l'Emploi en partenariat avec Pôle Emploi. Rendez-vous donc le Jeudi 18 octobre à 8H45 dans les locaux du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux à Voiron (entrée libre). Pour tout renseignement : B.Miguet 04.76.93.17.18.

ACTIVITES MUNICIPALES

■ UNE PASSE A POISSONS SUR LE SITE DE COTE MANIN

Cet été la passe à poissons tant attendue par les pêcheurs a été mise en service. Son but, contourner le barrage de Côte Manin pour assurer la continuité écologique, les poissons pourront remonter le courant vers les zones de frayères et le transit sédimentaire, sable et gravier, sera facilité entre l'amont et l'aval. Elle est disposée sur la commune d'Apprieu, sur un terrain appartenant à la société de pêche, entre le canal, qui alimente l'ancienne usine et la Fure. Elle est constituée par une succession de bassins créés par des pieux et rondins en mélèze, décalés d'environ 20 cm en hauteur. Sa réalisation n'a pas été des plus facile, les engins ont dû franchir la Fure sur un enrochement disposé provisoirement dans son lit, puis leur évolution jusqu'au canal, en terrain marécageux, a nécessité de placer par endroit un tapis de troncs d'arbres. Il faut savoir que la Fédération de pêche était maître d'ouvrage, qu'elle a financé en partie cette réalisation, aidée par diverses subventions du Conseil Général, de l'Agence de l'eau, du SIBF... Pas d'incidence financière pour les communes de St Blaise et d'Apprieu qui ont été consultées et ont pu donner leur avis sur d'éventuelles conséquences hydrologiques pour le site. La passe à poissons détournant une grande partie du débit de la Fure, la part allant vers le canal a été réduite afin de conserver un débit suffisant dans l'ancien lit de la Fure entre l'étang et le barrage. Nous souhaitons maintenir une zone humide au sud de l'étang pour éviter un abaissement de son niveau. Depuis le sentier, on peut voir au loin cette passe à poissons qui s'intègre bien dans le site. La chute d'eau, un peu réduite, est toujours présente au déversoir du barrage.



VIE DU VILLAGE

■ 4^e FORUM DES ASSOCIATIONS ET PIQUE-NIQUE COMMUNAL



Pour la 4^e année consécutive, septembre a débuté avec le forum. Trois nouvelles associations ont pris part à cette manifestation : les petits potes, le relais des assistantes maternelles et une association de gym posturale. L'équipe municipale remercie toutes ces associations pour leur participation.

Le pique-nique s'est tenu dans la salle La Sure, où nous avons pu goûter les excellentes spécialités Buissardes : saucisson, pâté...et desserts variés.

■ VISITE DES JARDINS DU TEMPLE

Samedi 22 septembre, les Jardins du Temple ont ouvert leurs « cultures » aux Buissards afin qu'ils puissent découvrir cette exploitation installée en agriculture biologique sur notre commune depuis 1982. Démarrée avec 0,15 hectares, puis 2 hectares (1984) dont 1000 m² de serres, l'exploitation légumière s'est développée au fil des années. Aujourd'hui, elle atteint 12 hectares dont 3,5 hectares de noyers et 7800 m² de serres. Créée par Denis Colomb et Régine Garin-Colomb, elle est constituée actuellement de 3 associés (GAEC), 8 permanents et 7 saisonniers, ce qui représente 28000 heures de travail. Elle produit 50 variétés de légumes. Les membres du GAEC ont pour volonté de transmettre leur savoir-faire et de participer au développement de l'agriculture biologique par leur implication dans l'Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique (ADABIO). Lors de la présentation de l'exploitation, Régine nous a expliqué les méthodes de culture, de fertilisation de la terre, de lutte contre les parasites... et a répondu aux questions des nombreux Buissards présents. Au terme de cette visite conviviale, nous avons pu goûter aux savoureux légumes autour d'un verre de boissons locales !



AU SEIN DU CONSEIL

■ EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2012

- Attribution d'une subvention aux associations au titre de 2012 : Espoir Club : 1300 € ; Contact et Loisirs : 310 € ; Basket Club St Blaise/La Murette : 166 € (aide exceptionnelle pour la fête de la musique).
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au CIFODEL de 198 €. Cette aide demandée à toutes les communes constitue un soutien pour lui permettre de continuer à poursuivre son activité de formation des élus.
- Détermination des tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2012/2013 : Ticket repas : 4,60 €, Ticket garderie : 1,05 €.
- Délibération pour signer l'avenant n°01 du lot n°08 attribué à l'entreprise Glénat concernant l'opération de réhabilitation de la Halle du Buis : remplacement du système de ventilation de la salle Parménie et de l'ensemble sanitaire, vestiaires de la salle des clubs au rez-de-chaussée non prévu au projet initial pour un montant de 2833 € H.T.
- Délibération pour renouveler la convention avec la commune de la Murette pour l'utilisation des équipements municipaux par leur association Ecl'Danse pour l'année scolaire 2012/2013. Le tarif horaire d'utilisation est fixé à 9,10 €.
- Délibération pour signer avec Hubert Jacolin une convention d'indemnisation de perte d'exploitation liée à l'application de la convention « enfouissement réseaux BT FT et RP - Route du Deveze » comprenant une indemnité unique et définitive de 100 €.
- Délibération portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°038.368.12.004 : le Conseil Municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré section B n°s 846 et 847 au lieu-dit « le Village », d'une superficie de 1433 m², pour un prix de 150 000 € pour constituer une réserve foncière dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'entrée Nord-Est du village.

Séance du 19 septembre 2012

- Délibération pour déterminer la fiscalité directe locale 2013 (pas de modification par rapport à 2012)
- Délibération pour déterminer les tarifs de location des équipements communaux pour 2013 :
 - Tarif forfaitaire mis en place à compter du 1er janvier 2013 pour le prêt du matériel communal (bancs et tables) : 15 €, offre réservée aux demandeurs domiciliés sur la Commune.
 - Tarifs de location des bâtiments communaux du 1er janvier au 31 décembre 2013 (voir document joint)
 - Délibération pour signer l'avenant n°02 du lot n°08 attribué à l'entreprise Glénat concernant l'opération de réhabilitation de la halle du Buis : mise en place d'une commande à distance du mode de chauffage non prévue au projet initial, pour un montant de 5506 € H.T., et moins value pour chauffage de la salle des Clubs pour un montant de - 1508 € H.T.
 - Délibération pour attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'association du « Tennis Club Réaumont - La Murette » remboursement feu d'artifice 2012.
 - Délibération pour accepter l'enfouissement des réseaux chez M. Serge Noguer à ses frais, travaux non prévus initialement dans l'opération Route du Deveze.
 - Délibération relative à la préemption exercée sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°038.368.12.004 suite à un recours gracieux déposé par les acquéreurs évincés : le Conseil Municipal, tout en confirmant la décision de préemption, autorise le Maire à étudier des solutions au vu de ce recours.
 - Délibération pour modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin de permettre la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS).

Gérard JACOLIN, Maire de Saint Blaise du Buis, et le Conseil Municipal, ont l'honneur de vous inviter à la 94^e cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918



Dimanche 11 novembre 2012 à 9h30

Rassemblement au monument aux Morts de Saint Blaise du Buis

CALENDRIER DES FÊTES DE ST BLAISE

OCTOBRE

- 19 : Permanence administrative AIPE - Mairie
- 27 : Livre à Vous - Salle Parménie

NOVEMBRE

- du 5 au 9 : Stage tennis le matin
Espoir Club Tennis
- 11 : Commémoration de l'Armistice
1^{re} Guerre mondiale
- 23, 24 et 25 : Vente de calendriers par
l'ADMR

CHEZ NOS VOISINS

OCTOBRE

- 14 : Marché d'automne - Charnècles
- 20 et 21 : Fêtes des plantes - Réaumont
- 31 : Don du sang - La Murette

NOVEMBRE

- 17 : Représentation de Côté Jardin
Réaumont
- 18 : Bourse aux jouets par le Sou des
Ecoles - Réaumont

ÉTAT CIVIL

Ils se sont dit OUI :

Farid BOURAS
et Aïcha KARKACH
le 22 septembre 2012

Bienvenue à :

Lexi BERGER-SABATTEL
née le 29 septembre 2012 à Voiron

Ils nous ont quittés :

Gérard BOURGARIT
le 1^{er} septembre 2012

Monique JACOLIN veuve KAMYCKI
le 9 septembre 2012

ENQUÊTE EN COURS PILOTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT :

Une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de la Région Rhône Alpes aura lieu entre le 15 octobre 2012 et le 30 avril 2013. Elle sera menée téléphoniquement par la société AlyceSofreco sur rendez-vous du mardi au samedi entre 17h30 et 20h30 en semaine et entre 10h et 15h le samedi.



■ HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi de 9h à 12h
 Mercredi de 15h à 18h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél : 04.76.65.65.00
 Fax : 04.76.05.39.62
 E-mail : m.stblaise@wanadoo.fr

■ GYMNASTIQUE BLAISIENNE

L'année 2012/2013 voit un changement de structure. Nous devenons indépendants. Marylène, animatrice depuis 9 ans, assure nos deux cours avec une séance plus tonique le mercredi. Nous utilisons entre autres la méthode Pilates, méthode qui renforce les muscles trop faibles et décontracte les muscles trop tendus tout en tenant compte du rythme de la respiration, du bon alignement de la colonne ainsi que du maintien d'une bonne posture générale lors de l'exécution des mouvements.

Venez au cours pour adultes qui ont lieu à la salle Parménie les lundis de 20h15 à 21h15 et/ou mercredis de 19h30 à 20h30. Coût annuel 100 euros pour un cours, 178 euros pour deux cours. L'inscription nécessite la présentation d'un certificat médical, une couverture sociale, une attestation de responsabilité civile, le règlement de la participation (possibilité de fractionner le paiement).

Présidente Ghislaine Fedycki, secrétaire Suzanne Gauthier (tél. 06.81.21.78.31), trésorière Nicole Thielens.

■ LA CHASSE A SAINT BLAISE

La chasse est ouverte du 9 septembre 2012 au 13 janvier 2013 tous les jours sauf le vendredi, jour de fermeture nationale. Les samedis matin du 13 septembre au 27 octobre 2012 et du 05 janvier au 24 février 2013 ont lieu les battues (tirs à balles). Pour la sécurité de tous, la veille nous installons des panneaux aux entrées des chemins. Merci d'être attentif. La nature est à tout le monde, partageons-la, chacun dans son sport.

■ A BUIS'ART, C'EST AUSSI LA RENTREE POUR LES ENFANTS !

Les artistes en herbe se sont retrouvés autour de Nelly, à la Salle la Sure, mercredi 19 septembre pour leur première séance de dessin et peinture. Il reste quelques places. Les enfants qui le désirent peuvent encore s'inscrire. Les cours ont lieu tous les mercredis hors vacances scolaires de 14 h à 15 h. Buis'Art est habilité à recevoir les chèques jeunes. Pour tout renseignement, s'adresser à Nicole Mendoza :

Tel : 06.87.15.46.34 Mail : nicole.mendoza2@orange.fr

■ LE SOU DES ÉCOLES SE MOBILISE POUR LES ENFANTS

Nouvelle année scolaire, nouveau bureau suite à l'assemblée générale du 21 septembre : Présidente Floriane Crozet (crozet.floriane@orange.fr - 06.62.42.81.43), Vice-présidente Lyna Gill, Trésorière Muriel Lomer, Trésorière adjointe Chrystel Landru, Secrétaire Justine Gabillet (junodi@free.fr), Secrétaire adjointe Laëtitia Clément.

L'objet du Sou est de récolter de l'argent pour financer les sorties scolaires, sportives et culturelles des 200 enfants des deux écoles. Notre association, constituée de parents d'élèves va organiser cette année diverses manifestations : Bourse aux jouets et affaires de puériculture, Vente de St Genix, Loto, Soirée spectacle, Vente de pizza et Kermesse. Nous avons besoin de votre aide. Rejoignez-nous, même ponctuellement pour mettre en place les salles, tenir la buvette, préparer des sandwiches ... dans une ambiance très conviviale. Pour le plus grand bonheur de nos enfants.

■ ON RECRUTE DES POMPIERS

Vous souhaitez vous engager, pratiquer des activités physiques et sportives, vous former. Un domaine d'activité vous offre toutes ces possibilités en devenant sapeur-pompier volontaire. Qui sont les sapeurs-pompiers volontaires ? Ce sont des hommes et des femmes qui ont choisi de vivre un engagement au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Agés d'au moins 16 ans, ils disposent d'une bonne condition physique, se rendent disponibles pour intervenir sur des missions de sauvetage, d'incendie, d'assistance à personnes, prennent des astreintes et se forment. Une volonté commune les anime : Sauver des vies et protéger les biens et l'environnement.

Si vous nous rejoignez, vous serez utiles aux autres et bénéficierez d'un retour important en termes de satisfaction personnelle, vous vivrez des expériences fortes et riches en émotions, dans une relation de proximité avec la population et vous bénéficierez d'une véritable formation technique pour mener à bien vos missions. Si vous souhaitez savoir à quoi cela vous engage de rejoindre les sapeurs-pompiers de Bavonne, ceux-ci sont prêts à répondre à vos interrogations et à échanger avec vous sur leurs expériences. Pour toutes informations, PRENEZ CONTACT au 06.47.55.26.49 ou faites une visite à la caserne qui se trouve dans la zone d'activité du Vercors à La Murette.

